

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 94

17 février 1999

SOMMAIRE

Ambre S.A., Luxembourg	pages 4511, 4512	Plastec International S.A., Luxembourg	4482
Compagnie All'Immo S.A., Pétange	4495	Plus Truck Rental S.A., Luxembourg	4482
E.C.I.L. Bureautique, S.à r.l., Luxembourg	4497	Portofino Properties S.A., Luxembourg	4485
Fondation pour la Promotion du Tennis Luxembourg- geois, Esch-sur-Alzette	4466, 4469	Pragma Consulting, S.à r.l., Capellen	4481
Global Communication Network, S.à r.l., Luxembg	4504	Pratulo A.G., Luxembourg	4482
Heart Invest S.A., Luxembourg	4506	Promovillas S.A., Sandweiler	4486
(L')Industrie, Luxembourg	4466	PSM Investment S.A., Luxembourg	4486
IPG Management Limited S.C., Londres	4492, 4494	Queensland S.A., Luxembourg	4486
Jbcom International, S.à r.l., Bereldange	4496	(Le) Quotidien, S.à r.l., Luxembourg	4466
Labin S.A., Luxembourg-Kirchberg	4509, 4511	Rapid-Press, S.à r.l., Bertrange	4483, 4484
Lamfin S.A., Luxembourg	4473	Regavo S.A., Luxembourg	4486
Lefinalc S.A., Luxembourg	4499	R'NR Distributions, S.à r.l., Fennange	4486
L.M.G., Miet- und Handelsgesellschaft A.G., Kehlen	4473	Rosafin S.A., Luxembourg	4484
London and Henley II S.A., Luxembourg	4473	Rumco Finance S.A., Luxembourg	4487
Lorrainelux, S.à r.l., Luxembourg	4475	Savoie Investments S.A., Luxembourg	4487
Luigi Serra International S.A., Luxembourg	4475	Scan Inter S.A., Luxembourg	4488
Lux Comatra, S.à r.l., Luxembourg	4475	Schaefer Vic, S.à r.l., Sanem	4486
Luxindra Investment Corporation S.A., Luxem- bourg	4476	Securities and Assets S.A., Luxembourg	4487
Lux V.A., S.à r.l., Tétange	4475	Shopping, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	4489
Lycène Holding S.A., Luxembourg	4477	Skyland I S.A., Luxembourg	4484
Manilux S.A., Luxembourg	4477	Skyland II S.A., Luxembourg	4485
Map International S.A., Luxembourg	4477	Skyland III S.A., Luxembourg	4485
M.B.S. Manufacturing Building Systems S.A., Steinsel	4478	Skyland IV S.A., Luxembourg	4485
Metalfar International, S.à r.l., Luxembourg	4478	SLS S.A., Luxembourg	4487
Missog S.A., Luxembourg	4479	Société de Développement et de Financement, S.à r.l., Luxembourg	4489
MSG (Luxembourg) S.A., Mamer	4479	Société de Développement Immobilier, Luxembourg	4489
Multifonds Invest Advisory Company S.A., Luxem- bourg	4479	Société Internationale de Supervision Financière S.A., Luxembourg	4490
Murania Investment S.A., Luxembourg	4480	Sofind S.A., Luxembourg	4488
Music Unlimited, S.à r.l., Fennange	4480	Soprilux S.A., Luxembourg	4490
Nadine, S.à r.l., Luxembourg	4479	Space Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	4489, 4490
Novello S.A., Luxembourg	4480	Spoletium Développements, S.à r.l., Luxembourg	4491
Otti S.A.	4481	Stabilo Holding S.A., Luxembourg	4492
Partlux S.A., Luxembourg	4472	Thebani S.A., Luxembourg	4491
Patpharm Holding S.A., Luxembourg	4481	Theisen S.A., Luxembourg	4492
Patrimoine Invest Advisory Company S.A., Luxem- bourg	4481	Tout Location S.A., Mersch	4499
Peintures et Décors Mariotti, S.à r.l., Dudelange	4482	Transair S.A., Luxembourg	4494
Pereira & Pinto Fruits, S.à r.l., Kayl	4482	T.T.I. Trivea Technologies International S.A., Lu- xembourg	4508

LE QUOTIDIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.258.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 1998, vol. 311, fol. 39, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1998.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(51704/612/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

L'INDUSTRIE.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 10.275.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 1998, vol. 311, fol. 68, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour L'INDUSTRIE S.A.

Signature

(51705/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

FONDATION POUR LA PROMOTION DU TENNIS LUXEMBOURGEOIS.

Siège social: L-4001 Esch-sur-Alzette, B.P. 22.

BILAN AU 30.09.1997

ACTIF	Exercice au 30.09.97	%	Exercice au 30.09.96	%
<i>Actif immobilisé</i>				
Immobilisations corporelles				
Hall de Tennis	137.683.711	96,01	143.817.127	95,38
.....	137.683.711	96,01	143.817.127	95,38
<i>Total actif immobilisé</i>	137.683.711	96,01	143.817.127	95,38
<i>Actif circulant</i>				
Stocks				
Marchandises	12.330	0,01	12.330	0,01
.....	12.330	0,01	12.330	0,01
Créances				
Créances sur ventes et prestations de service	4.831.181	3,37	2.458.000	1,63
Autres créances	50.000	0,03	50.000	0,03
Comptes courants associés	84.989	0,06	84.989	0,06
.....	4.966.170	3,46	2.592.989	1,72
Banques, Caisse, CCP	736.694	0,51	4.360.370	2,89
<i>Total actif circulant</i>	5.715.194	3,99	6.965.689	4,62
TOTAL DE L'ACTIF	143.398.905	100,00	150.782.816	100,00
PASSIF	Exercice au 30.09.97	%	Exercice au 30.09.96	%
<i>Capitaux propres</i>				
Capital initial	100.000	0,07	100.000	0,07
Subsides et subventions	137.414.923	95,83	143.817.127	95,38
Fonds social	5.443.846	3,80	5.443.846	3,61
Résultats reportés	-13.978.967	-9,75	-12.879.514	-8,54
Résultat de l'exercice	-252.824	-0,18	-1.099.453	-0,73
<i>Total capitaux propres</i>	128.726.978	89,77	135.382.006	89,79
<i>Dettes</i>				
- Etablissements de crédit	13.413.443	9,35	14.124.25	29,37
- Dettes achats et prestations de services	1.223.176	0,85	1.231.957	0,82
- Dettes fiscales, sécurité sociale et salaires	35.308	0,02	44.601	0,03
<i>Total des dettes</i>	14.671.927	10,23	15.400.810	10,21
TOTAL DU PASSIF	143.398.905	100,00	150.782.816	100,00

COMPTE DE PROFITS ET DE PERTES

	Exercice au 30.09.97	%	Exercice au 30.09.96	%
<i>Produits d'exploitation</i>				
Chiffre d'affaires	3.743.561	99,63	3.913.726	99,72
Autres produits d'exploitation	14.071	0,37	11.095	0,28
<i>Total produits d'exploitation</i>	<u>3.757.632</u>	<u>100,00</u>	<u>3.924.821</u>	<u>100,00</u>
<i>Charges d'exploitation</i>				
Matières premières engagées	-63.594	-1,69	0	
Autres charges externes	-1.647.393	-43,84	-1.777.264	-45,28
Salaires et traitements	-1.313.602	-34,96	-1.973.341	-50,28
Charges sociales	-204.837	-5,45	-165.378	-4,21
Corrections de valeur sur frais d'établissement et sur imm. corporelles et incorporelles	-6.402.204	-170,38	-6.402.204	-163,12
<i>Total charges d'exploitation</i>	<u>-9.631.630</u>	<u>-256,32</u>	<u>-10.318.187</u>	<u>-262,90</u>
<i>Résultats d'exploitation</i>	<u>-5.873.998</u>	<u>-156,32</u>	<u>-6.393.366</u>	<u>-162,90</u>
Intérêts et produits assimilés	24.017	0,64	88.725	2,26
Corrections de valeurs sur Immobilisations financières . . .	6.402.204	170,38	6.402.204	163,12
Intérêts et charges assimilées	-805.047	-21,42	-1.197.016	-30,50
<i>Résultat financier</i>	<u>5.621.174</u>	<u>149,59</u>	<u>5.293.913</u>	<u>134,88</u>
Produits exceptionnels	0		10.136.823	258,27
Charges exceptionnelles	0		-10.136.823	-258,27
<i>Résultat exceptionnel</i>	<u>0</u>		<u>0</u>	
<i>Résultat avant impôts</i>	<u>-252.824</u>	<u>-6,73</u>	<u>-1.099.453</u>	<u>-28,01</u>
Impôts sur le résultat	0		0	
Total impôts	0		0	
<i>Résultat de l'exercice</i>	<u>-252.824</u>	<u>-6,73</u>	<u>-1.099.453</u>	<u>-28,01</u>
 Detail de l'actif				
	Exercice au 30.09.97	%	Exercice au 30.09.96	%
030100000 Travaux de gros-oeuvre	15.746.930	11,44	15.746.930	10,95
030200000 Architectes-Ingenieurs	14.026.807	10,19	14.026.807	9,75
030300000 Terrassement	6.100.547	4,43	6.100.547	4,24
030400000 Structure métallique	17.714.335	12,87	17.714.335	12,32
030500000 Couverture, ferblanterie	9.484.543	6,89	9.484.543	6,59
030600000 Fondations + plancher	16.499.532	11,98	16.499.532	11,47
030700000 Couvreur + ferblantier	4.379.322	3,18	4.379.322	3,05
030900000 Menuiserie métalliques	447.516	0,33	447.516	0,31
031000000 Chauffage et ventilati.	8.099.048	5,88	8.099.048	5,63
031100000 Installation électrique	8.428.138	6,12	8.428.138	5,86
031200000 Menuisier	4.165.742	3,03	4.165.742	2,90
031400000 Faux-plafond	690.026	0,50	690.026	0,48
031500000 Canalisation	5.251.745	3,81	5.251.745	3,65
031600000 Sanitaires + Carrelages	5.201.095	3,78	4.932.307	3,43
031700000 Parquet + tapis	337.394	0,25	337.394	0,23
031800000 Revêtement terrain	4.215.063	3,06	4.215.063	2,93
031900000 Peintre	1.788.636	1,30	1.788.636	1,24
032000000 Aménagements tribunes	614.076	0,45	614.076	0,43
032100000 Taxes de raccordement	771.423	0,56	771.423	0,54
032200000 Dépenses diverses	2.760.771	2,01	2.760.771	1,92
032300000 Rideau	732.395	0,53	732.395	0,51
032400000 Aménagement extérieur	12.950.804	9,41	12.950.804	9,01
032500000 Portes et vitrage	1.011.522	0,73	1.011.522	0,70
033000000 Aménagement bureau	774.864	0,56	774.864	0,54
033100000 TVA sur construction	18.432.668	13,39	18.432.668	12,82
034090000 Amort. construction	-12.804.408	-9,30	-6.402.204	-4,45
035090000 Amort. année antérieure	-10.136.823	-7,36	-10.136.823	-7,05
<i>Immobilisation corporelles</i>	<u>137.683.711</u>	<u>100,00</u>	<u>143.817.127</u>	<u>100,00</u>
730000000 Stock boissons	12.330	100,00	12.330	100,00
<i>Stocks</i>	<u>12.330</u>	<u>100,00</u>	<u>12.330</u>	<u>100,00</u>
140000000 Clients	4.831.181	100,00	2.453.000	99,80
140100000 Clients	0		5.000	0,20
<i>Clients</i>	<u>4.831.181</u>	<u>100,00</u>	<u>2.458.000</u>	<u>100,00</u>
155000000 Garanties, cautions	50.000	100,00	50.000	100,00
- Sous-total	<u>50.000</u>	<u>100,00</u>	<u>50.000</u>	<u>100,00</u>

<i>Autres créances</i>	50.000	100,00	50.000	100,00
181100000 C/c F.L.T	84.989	100,00	84.989	100,00
<i>Comptes courants associés</i>	84.989	100,00	84.989	100,00
100000000 Caisse	48.727	6,61	34.189	0,78
104200000 CEE 1000/7808-3	5.310	0,72	496.120	11,38
104300000 CEE 0100/3977-1	682.657	92,66	3.830.061	87,84
Avoirs financiers	736.694	100,00	4.360.370	100,00

Détail du passif	Exercice au 30.09.97	%	Exercice au 30.09.96	%
080000000 Capital	100.000	100,00	100.000	100,00
<i>Capital initial</i>	100.000	100,00	100.000	100,00
081000000 Subventions communales	9.000.000	6,55	9.000.000	6,26
081100000 Subsides	151.356.154	110,15	151.356.154	105,24
082000000 Amort. s/subsides	12.804.408-	9,32-	6.402.204-	4,45-
083100000 Amort. année antérieure	10.136.823-	7,38-	10.136.823-	7,05-
<i>Subsides et subventions</i>	137.414.923	100,00	143.817.127	100,00
080500000 Fonds social	5.443.846	100,00	5.443.846	100,00
<i>Fonds social</i>	5.443.846	100,00	5.443.846	100,00
084000000 Résultats reportés	-13.978.967	100,00	-12.879.514	100,00
<i>Résultats reportés</i>	-13.978.967	100,00	-12.879.514	100,00
071200000 CEE 1062/50764-68	13.413.443	100,00	14.124.252	100,00
<i>Etablissement de crédit passif</i>	13.413.443	100,00	14.124.252	100,00
160000000 Fournisseurs	1.155.976	94,51	1.169.545	94,93
186000000 Dettes diverses	67.200	5,49	62.412	5,07
<i>Fournisseurs</i>	1.223.176	100,00	1.231.957	100,00
185000000 Dette sécurité sociale	25.564	72,40	18.921	42,42
185300000 Dette impôt s/salaires	9.744	27,60	25.680	57,58
- Sous-total	35.308	100,00	44.601	100,00
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	35.308	100,00	44.601	100,00
809110000 Recettes location 95/96	1.402.500	37,46	3.727.026	95,23
809120000 Recettes location 96/97	2.176.500	58,14	0	
809400000 Ventes Jetons	80.800	2,16	173.200	4,43
840200000 Recettes boissons	79.000	2,11	13.500	0,34
840300000 Recettes matériel	4.761	0,13	0	
<i>Chiffre d'affaires</i>	3.743.561	100,00	3.913.726	100,00
840100000 Recettes téléphone	14.070	99,99	11.095	100,00
810500000 Recettes loyer FLT	1	0,01	0	
<i>Autres produits d'exploitation</i>	14.071	100,00	11.095	100,00
300000000 Achats	-63.594	100,00	0	
<i>Charges matières premières</i>	-63.594	100,00	0	
415300000 Vêtements professionn.	0		-4.500	0,25
415800000 Frais de route	0		-946	0,05
417000000 Autres frais de person.	-1.056	0,06	-17.204	0,97
421000000 Loyer F.L.T	0		-1.000	0,06
423000000 Eau, gaz, électricité	-931.953	56,57	-391.080	22,00
424000000 Chauffage	0		-557.118	31,35
425000000 Nettoyage	-134.345	8,16	-63.536	3,57
426000000 Entretien, réparations	-26.287	1,60	0	
436300000 Assurance R.C.	-34.487	2,09	-33.837	1,90
437000000 Assurances combi	-177.286	10,76	-175.084	9,85
441000000 Essences et huiles	-331	0,02	-322	0,02
446000000 Autres frais véhicules	-30		0	
451100000 Publicité et promotions	0		-50.459	2,84
491000000 Distributeur boissons	-57.511	3,49	-26.014	1,46
491100000 Variation stock boisson	0		12.330	-0,69
493100000 Frais de bureau	-5.610	0,34	-2.626	0,15
493300000 Leasing central teleph.	0		-69.597	3,92
494000000 Frais judiciaires/cons.	0		-1.094	0,06
494100000 Frais de comptabilité	-64.003	3,89	-71.346	4,01
496100000 Frais d'entret. machines	0		-61.012	3,43
496400000 Frais d'entret. Cours	-2.278	0,14	-115.061	6,47
496500000 Frais d'entret. hall	-127.106	7,72	-61.756	3,47
497800000 Frais divers	-55.110	3,35	-79.126	4,45
498200000 Menu materiel (-35000)	-30.000	1,82	-6.876	0,39
<i>Autres charges externes</i>	-1.647.393	100,00	-1.777.264	100,00

Emission	Pièce	Ligne Tp	Emission	Pièce	Ligne Tp	Montant Du	Montant Payé	Solde	Echéance	J.E
01.04.96	01.00001	01000 FT				900.000 LUF		900.000 LUF	01.04.96	662
01.04.96	01.00002	01000 FT				30.000 LUF		30.000 LUF	01.04.96	662
01.04.96	01.00004	01000 FT				495.000 LUF		495.000 LUF	01.04.96	662
30.09.96	01.00006	01000 FT				1.000.000 LUF		1.000.000 LUF	30.09.96	480
21.10.96	01.00007	01000 FT				502.500 LUF		502.500 LUF	21.10.96	459
21.10.96	01.00008	01000 FT				900.000 LUF		900.000 LUF	21.10.96	459
30.09.97	01.00046	01000 FT				1 LUF		1 LUF	30.09.97	115
30.09.97	01.00047	01000 FT				1.000.000 LUF		1.000.000 LUF	30.09.97	115
Récapitulatif	100100000	N/Echu:	0 LUF			4.827.501 LUF	0 LUF	4.827.501 LUF		
Clients FLT		Echu:	4.827.501 LUF							
							Comptable	4.827.501 LUF		
Totaux		N/Echu:	0 LUF			4.827.501 LUF	0 LUF	4.827.501 LUF		
Généraux		Echu:	4.827.501 LUF							
							Comptable	4.827.501 LUF		

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 78, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51820/000/196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

FONDATION POUR LA PROMOTION DU TENNIS LUXEMBOURGEOIS.

Siège social: L-4001 Esch-sur-Alzette, B.P. 22.

BILAN

ACTIF	Exercice au 30.09.98	%	Exercice au 30.09.97	%
<i>Actif immobilisé</i>				
Hall de tennis	131.281.507	98,87	137.683.711	96,05
Immobilisations corporelles	131.281.507	98,87	137.683.711	96,05
Total actif immobilisé	131.281.507	98,87	137.683.711	96,05
<i>Actif Circulant</i>				
Stocks				
Marchandises	12.330	0,01	12.330	0,01
	12.330	0,01	12.330	0,01
Créances				
Créances sur ventes et prestations de services	316.023	0,24	4.831.181	3,37
Autres créances	9.025	0,01	0	0,00
Comptes courants associés	84.989	0,06	84.989	0,06
	410.037	0,31	4.916.170	3,43
Banques, Caisse, CCP	1.077.195	0,81	736.694	0,51
Total actif circulant	1.499.562	1,13	5.665.194	3,95
Total Actif	132.781.069	100,00	143.348.905	100,00

BILAN

PASSIF	Exercice au 30.09.98	%	Exercice au 30.09.97	%
<i>Capitaux Propres</i>				
Capital initial	100.000	0,08	100.000	0,07
Subsides et subventions	131.512.719	99,04	137.414.923	95,86
Fonds social	5.443.846	4,10	5.443.846	3,80
Résultats reportés	-14.231.791	-10,72	-13.978.967	-9,75
Résultat de l'exercice	-4.326.664	-3,26	-252.824	-0,18
Total Capitaux propres	118.498.110	89,24	128.726.978	89,80
Dettes				
Etablissement de crédit	12.908.700	9,72	13.413.443	9,36
Dettes achats et prest. de services	1.223.412	0,92	1.223.176	0,85
Dettes fiscales, sécurité sociales et salaires	200.847	0,15	35.308	0,02
Autres dettes	-50.000	-0,04	-50.000	-0,03
Total des dettes	14.282.959	10,76	14.621.927	10,20
Total Passif	132.781.069	100,00	143.348.905	100,00

COMPTES DE PROFITS ET DE PERTES

	Exercice au 30.09.98	%	Exercice au 30.09.97	%
<i>Produits d'exploitation</i>				
Chiffre d'affaires	1.536.433	33,83	3.743.561	99,63
Autres produits d'exploitation	3.005.455	66,17	14.071	0,37
<i>Total produits d'exploitation</i>	4.541.888	100,00	3.757.632	100,00
<i>Charges d'exploitation</i>				
Matières premières engagées	0	0,00	-63.594	-1,69
Autres charges externes	-1.854.247	-40,83	-1.647.393	-43,84
Salaires et traitements	-1.291.519	-28,44	-1.313.602	-34,96
Charges sociales	-189.330	-4,17	-204.837	-5,45
Corr. de valeur sur frais d'étab. imm. cor. incor.	-6.402.204	-140,96	-6.402.204	-170,38
<i>Total charges d'exploitation</i>	-9.737.300	-214,39	-9.631.630	-256,32
<i>Résultats d'exploitation</i>	-5.195.412	-114,39	-5.873.998	-156,32
Intérêts et produits assimilés	5.746	0,13	24.017	0,64
Correction de valeur sur immobilisat.financières	6.402.204	140,96	6.402.204	170,38
Intérêts et charges assimilées	-711.701	-15,67	-805.047	-21,42
<i>Résultat financier</i>	5.696.249	125,42	5.621.174	149,59
Charges exceptionnelles	-4.827.501	-106,29	0	0,00
<i>Résultat exceptionnel</i>	-4.827.501	-106,29	0	0,00
<i>Résultats avant impôts</i>	-4.326.664	-95,26	-252.824	-6,73
<i>Résultat de l'exercice</i>	-4.326.664	-95,26	-252.824	-6,73

BILAN

Détail actif	Exercice au 30.09.98	%	Exercice au 30.09.97	%
<i>Hall de tennis</i>				
03010000 Travaux de gros-oeuvre	15.746.930	11,99	15.746.930	11,44
03020000 Architectes-Ingénieurs	14.026.807	10,68	14.026.807	10,19
03030000 Terrassement	6.100.547	4,65	6.100.547	4,43
03040000 Structure métallique	17.714.335	13,49	17.714.335	12,87
03050000 Couverture, ferblanterie	9.484.543	7,22	9.484.543	6,89
03060000 Fondations + plancher	16.499.532	12,57	16.499.532	11,98
03070000 Couvreur + ferblantier	4.379.322	3,34	4.379.322	3,18
03090000 Menuiserie métallique	447.516	0,34	447.516	0,33
03100000 Chauffage et ventilati.	8.099.048	6,17	8.099.048	5,88
03110000 Installation électrique	8.428.138	6,42	8.428.138	6,12
03120000 Menuisier	4.165.742	3,17	4.165.742	3,03
03140000 Faux-plafond	690.026	0,53	690.026	0,50
03150000 Canalisation	5.251.745	4,00	5.251.745	3,81
03160000 Sanitaires + Carrelages	5.201.095	3,96	5.201.095	3,78
03170000 Parquet + tapis	337.394	0,26	337.394	0,25
03180000 Revêtement terrain	4.215.063	3,21	4.215.063	3,06
03190000 Peintre	1.788.636	1,36	1.788.636	1,30
03200000 Aménagements tribunes	614.076	0,47	614.076	0,45
03210000 Taxes de raccordement	771.423	0,59	771.423	0,56
03220000 Dépenses diverses	2.760.771	2,10	2.760.771	2,01
03230000 Rideau	732.395	0,56	732.395	0,53
03240000 Aménagement extérieur	12.950.804	9,86	12.950.804	9,41
03250000 Portes et vitrage	1.011.522	0,77	1.011.522	0,73
03300000 Aménagement bureau	774.864	0,59	774.864	0,56
03310000 TVA sur construction	18.432.668	14,04	18.432.668	13,39
03409000 Amort. construction	-19.206.612	-14,63	-12.804.408	-9,30
03509000 Amort. année antérieure	-10.136.823	-7,72	-10.136.823	-7,36
<i>Total Hall de tennis</i>	131.281.507	100,00	137.683.711	100,00
<i>Marchandises</i>				
73000000 Stock boissons	12.330	100,00	12.330	100,00
<i>Total Marchandises</i>	12.330	100,00	12.330	100,00
<i>Créances sur ventes et prestations de services</i>				
14000000 Clients	316.023	100,00	4.831.181	100,00
<i>Total Créances sur ventes et prestations de services</i>	316.023	100,00	4.831.181	100,00
<i>Autres créances</i>				
18570000 Indemnités pécuniaires	9.025	100,00	0	0,00
<i>Total Autres créances</i>	9.025	100,00	0	100,00

Comptes courants associés

18110000 C/c F.L.T	84.989	100,00	84.989	100,00
<i>Total Comptes courants associés</i>	<u>84.989</u>	<u>100,00</u>	<u>84.989</u>	<u>100,00</u>
<i>Banques, Caisse, CCP</i>				
10000000 Caisse	26.398	2,45	48.727	6,61
10300000 BCEE 5603/7692-9	501.151	46,52	0	0,00
10420000 CEE 1000/7808-3	51.681	4,80	5.310	0,72
10430000 CEE 0100/3977-1	497.965	46,23	682.657	92,66
<i>Total Banques, Caisse, CCP</i>	<u>1.077.195</u>	<u>100,00</u>	<u>736.694</u>	<u>100,00</u>

Bilan

Détail passif	Exercice au 30.09.98	%	Exercice au 30.09.97	%
<i>Capital initial</i>				
08000000 Capital	100.000	100,00	100.000	100,00
<i>Total Capital initial</i>	<u>100.000</u>	<u>100,00</u>	<u>100.000</u>	<u>100,00</u>
<i>Subsides et subventions</i>				
08100000 Subventions communales	9.000.000	6,84	9.000.000	6,55
08110000 Subsides	151.356.154	115,09	151.356.154	110,15
08130000 Réserve subs. frais répar.	500.000	0,38	0	0,00
08200000 Amort. s/subsides	-19.206.612	-14,60	-12.804.408	-9,32
08310000 Amort. année antérieure	-10.136.823	-7,71	-10.136.823	-7,38
<i>Total Subsides et subventions</i>	<u>131.512.719</u>	<u>100,00</u>	<u>137.414.923</u>	<u>100,00</u>
<i>Fonds social</i>				
08050000 Fonds social	5.443.846	100,00	5.443.846	100,00
<i>Total Fonds social</i>	<u>5.443.846</u>	<u>100,00</u>	<u>5.443.846</u>	<u>100,00</u>
<i>Résultats reportés</i>				
08400000 Résultats reportés	-14.231.791	100,00	-13.978.967	100,00
<i>Total Résultats reportés</i>	<u>-14.231.791</u>	<u>100,00</u>	<u>-13.978.967</u>	<u>100,00</u>
<i>Etablissement de crédit</i>				
07120000 CEE 1062/50764-68	12.908.700	100,00	13.413.443	100,00
<i>Total Etablissement de crédit</i>	<u>12.908.700</u>	<u>100,00</u>	<u>13.413.443</u>	<u>100,00</u>
<i>Dettes achats et prest. de services</i>				
16000000 Fournisseurs	1.132.665	92,58	1.155.976	94,51
18600000 Dettes diverses	90.747	7,42	67.200	5,49
<i>Total Dettes achats et prest. de services</i>	<u>1.223.412</u>	<u>100,00</u>	<u>1.223.176</u>	<u>100,00</u>
<i>Dettes fiscales, sécurité sociales et salaires</i>				
18500000 Dette sécurité sociale	58.524	29,14	25.564	72,40
18530000 Dette impôt s/salaires	42.920	21,37	9.744	27,60
18590000 Salaires à payer	99.403	49,49	0	0,00
<i>Total Dettes fiscales, sécurité sociales et salaires</i>	<u>200.847</u>	<u>100,00</u>	<u>35.308</u>	<u>100,00</u>
<i>Autres dettes</i>				
15500000 Garanties, cautions	-50.000	100,00	-50.000	100,00
<i>Total Autres dettes</i>	<u>-50.000</u>	<u>100,00</u>	<u>-50.000</u>	<u>100,00</u>

Bilan

Détail P & P	Exercice au 30.09.98	%	Exercice au 30.09.97	%
<i>Chiffre d'affaires</i>				
80911000 Recettes location 95/96	0	0,00	1.402.500	37,46
80912000 Recettes location 96/97	0	0,00	2.176.500	58,14
80913000 Recettes Location 97/98	1.001.500	65,18	0	0,00
80940000 Ventes Jetons	349.250	22,73	80.800	2,16
84020000 Recettes boissons	74.760	4,87	79.000	2,11
84030000 Recettes matériel	110.923	7,22	4.761	0,13
<i>Total Chiffre d'affaires</i>	<u>1.536.433</u>	<u>100,00</u>	<u>3.743.561</u>	<u>100,00</u>
<i>Autres produits d'exploitation</i>				
81040000 Subsides d'exploitation	3.000.000	99,82	0	0,00
81050000 Recettes loyer FLT	0	0,00	1	0,01
84010000 Recettes téléphone	5.455	0,18	14.070	99,99
<i>Total Autres produits d'exploitation</i>	<u>3.005.455</u>	<u>100,00</u>	<u>14.071</u>	<u>100,00</u>
<i>Matières premières engagées</i>				
30000000 Achats	0	0,00	-63.594	100,00
<i>Total Matières premières engagées</i>	<u>0</u>	<u>100,00</u>	<u>-63.594</u>	<u>100,00</u>

Autres charges externes

41580000 Frais de route	-523	0,03	0	0,00
41700000 Autres frais de person.	0	0,00	-1.056	0,06
42300000 Eau, gaz, électricité	-847.833	45,72	-931.953	56,57
42500000 Nettoyage	-53.016	2,86	-134.345	8,16
42600000 Entretien, réparations	-58.874	3,18	-26.287	1,60
42800000 Taxe Communale	-1.000	0,05	0	0,00
43630000 Assurance R.C.	-34.978	1,89	-34.487	2,09
43640000 Assurance Incendie	-179.679	9,69	0	0,00
43700000 Assurances combi	0	0,00	-177.286	10,76
43990000 Remboursements d'assur.	14.943	-0,81	0	0,00
44100000 Essences et huiles	0	0,00	-331	0,02
44500000 Impôts sur véhicules	680	-0,04	0	0,00
44600000 Autres frais véhicules	0	0,00	-30	0,00
49100000 Distributeur boissons	-46.522	2,51	-57.511	3,49
49200000 Frais PTT	-2.444	0,13	0	0,00
49310000 Frais de bureau	-9.094	0,49	-5.610	0,34
49410000 Frais de comptabilité	-65.043	3,51	-64.003	3,89
49490000 Frais de publication	-10.475	0,56	0	0,00
49610000 Frais d'entret. machines	-380.128	20,50	0	0,00
49640000 Frais d'entret. Cours	-154.889	8,35	-2.278	0,14
49650000 Frais d'entret. hall	-998	0,05	-127.106	7,72
49780000 Frais divers	-11.543	0,62	-55.110	3,35
49820000 Menu matériel (-35000)	-12.831	0,69	-30.000	1,82
Total Autres charges externes	-1.854.247	100,00	-1.647.393	100,00

Salaires et traitements

41100000 Salaires et traitements	-1.444.645	111,86	-1.464.546	111,49
41120000 Indemnit. pecun. brutes	-9.025	0,70	-48.177	3,67
41980000 Remb. indemnit. pecun.	9.025	-0,70	48.177	-3,67
41990000 Aides à l'embauche	153.126	-11,86	150.944	-11,49
Total salaires et traitements	-1.291.519	100,00	-1.313.602	100,00

Charges sociales

41400000 Charges sociales patron	-189.330	100,00	-204.837	100,00
Total Charges sociales	-189.330	100,00	-204.837	100,00

Corr. de valeur sur frais d'étal. imm. cor. incor.

48000000 Corrections de valeur	-6.402.204	100,00	-6.402.204	100,00
Total Corr. de valeur sur frais d'étab. imm. cor. incor.	-6.402.204	100,00	-6.402.204	100,00

Intérêts et produits assimilés

26100000 Intérêts	5.746	100,00	473	1,97
26110000 Intérêts cpte à terme	0	0,00	23.544	98,03
Total Intérêts et produits assimilés	5.746	100,00	24.017	100,00

Correction de valeur sur immobilisat. financières

80000000 Corrections de valeur	6.402.204	100,00	6.402.204	100,00
Total Correction de valeur sur immobilisat. financières	6.402.204	100,00	6.402.204	100,00

Intérêts et charges assimilées

22110000 Intérêts sur c/c	-3.122	0,44	-2.082	0,26
22150000 Frais bancaires	-3.872	0,54	-1.974	0,25
22170000 Intérêts sur emprunts	-704.707	99,02	-800.991	99,50
Total Intérêts et charges assimilées	-711.701	100,00	-805.047	100,00

Charges exceptionnelles

20320000 Mise à disp. gratuite ter	-4.827.501	100,00	0	0,00
Total Charges exceptionnelles	-4.827.501	100,00	0	100,00

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 78, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51821/000/230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

PARTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.025.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 12, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Signature.

(51737/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

LAMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.643.

Le bilan au 31 octobre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 22, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (101.168,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Signature.

(51701/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

LAMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.643.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 1998 que Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Franz Prost démissionnaire et que Monsieur Armand Berchem, diplômé HEC Paris, demeurant à Niederanven, a été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 21, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51702/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

L.M.G. , MIET-UND HANDELSGESELLSCHAFT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
H. R. Luxembourg B 47.036.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten in Kehlen am 29. Juli 1997

Widerruf und Ernennung eines Verwaltungsratsmitglieds:

Das Mandat des Verwaltungsratsmitglieds Helmut Schroeder, wohnhaft in D-54453 Rehlingen/Nittel wird einstimmig widerrufen.

Herr Paul Sunnen, wohnhaft in L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrang wird einstimmig zum neuen Verwaltungsratsmitglied ernannt und übernimmt somit das vakante Mandat. Dieses Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung, zusammen mit den andern Mandaten im Jahre 2000.

Kehlen, den 29. Juli 1997.

Für gleichlautende Ausfertigung zum

Zwecke der Veröffentlichung

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 26 novembre 1998, vol. 262, fol. 30, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(51706/561/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

LONDON AND HENLEY II S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-third day of November.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Francis Kass, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of LONDON AND HENLEY S.A., with registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch (R.C. Luxembourg B 65.650), pursuant to a resolution of the board of directors dated November 12th, 1998.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1. The company LONDON AND HENLEY II S.A. (the «Company»), having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch (R.C. Luxembourg B 66.765), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 5, 1998, not yet published in the Mémorial.

2. Pursuant to Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company, the subscribed capital is set at thirty-four million five hundred and twenty-one thousand six hundred and ten Pounds Sterling (GBP 34,521,610.-) consisting of

three million four hundred and fifty-two thousand one hundred and sixty-one (3,452,161) shares of a par value of ten Pounds Sterling (GBP 10.-) per share.

3. LONDON AND HENLEY S.A. has become owner of all of the shares issued by the Company and has decided to dissolve the Company.

4. The sole shareholder herewith pronounces the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5. The business activity of the Company has ceased; the entirety of assets of the Company is transferred to the sole shareholder, who declares that all of the outstanding liabilities of the Company are taken over by him with the agreement of the creditors of said liabilities. The sole shareholder personally undertakes to pay all liabilities of the Company which are presently unknown and which would appear in the future. The sole shareholder shall also pay the fees related to the present deed.

6. The liquidation of the Company is thus completed and the Company must be considered as being definitely dissolved and liquidated.

7. Discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the execution of their mandate.

8. The books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at the registered office of the Company at L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration de la société LONDON AND HENLEY S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch (R.C. Luxembourg B 65.650), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 12 novembre 1998.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme LONDON AND HENLEY II S.A. (la «Société»), ayant son siège à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.765, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 octobre 1998, non encore publié au Mémorial.

2) Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital social est fixé à trente-quatre millions cinq cent vingt et un mille six cent dix livres Sterling (GBP 34.521.610,-) représenté par trois millions quatre cent cinquante-deux mille cent soixante et une (3.452.161) actions d'une valeur nominale de dix livres Sterling (GBP 10,-) chacune.

3) La société LONDON AND HENLEY S.A. est devenue propriétaire de l'intégralité des actions de la Société et a décidé de dissoudre la Société.

4) L'actionnaire unique prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) L'activité de la Société a cessé; tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire unique qui déclare que toutes les obligations de la Société sont reprises par lui avec l'accord de tous les créanciers de tels engagements et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

6) Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

7) Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans au siège social de la Société à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Kass, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1998, vol. 112S, fol. 64, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1998.

F. Baden.

(51707/200/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

LORRAINELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

Extrait du contrat d'achat et de vente de parts sociales daté du 13 novembre 1998

Entre la société

MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 10, rue Antoine Jans;
et la société

CORPORATE ADVISORS EUROPE ESTABLISHMENT, ayant son siège social à Vaduz, Liechtenstein;

La société MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A. cède et vend à la société CORPORATE ADVISORS EUROPE ESTABLISHMENT qui accepte et acquiert 500 parts représentant le capital social entier de la société LORRAINELUX, S.à r.l. selon les conditions de paiement et autres stipulées dans le contrat.

Pour extrait sincère et conforme
MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.Signatures
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 22, case 11. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51708/003/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

LUIGI SERRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 51.542.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social
exceptionnellement le 8 juillet 1998*

- Les mandats de Messieurs Jean-Robert Bartolini, Administrateur de catégorie B et Bruno Verrina, Administrateur de catégorie A, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 1 an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999;

- le mandat de Commissaire aux Comptes de la société COOPERS & LYBRAND, LUXEMBOURG est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 1 an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999;

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, L-Strassen et Monsieur Giuseppe Dellepiane, directeur financier, I-Novigine (AL), sont nommés nouveaux Administrateurs de catégorie B respectivement A et ce en remplacement de Messieurs Adriano Giuliani et Beppe Pratolongo qui ne se présentent plus aux suffrages. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Certifié sincère et conforme
LUIGI SERRA INTERNATIONAL S.A.Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 2, case 5. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51709/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

LUX COMATRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 19, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 33.375.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 93, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(51710/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

LUX V.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Tétange.

R. C. Luxembourg B 52.040.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 1998, vol. 311, fol. 40, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1998.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(51716/612/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

LUXINDRA INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 50.776.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Signature
Un mandataire

(51711/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

LUXINDRA INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 50.776.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Signature
Un mandataire

(51712/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

LUXINDRA INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 50.776.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Signature
Un mandataire

(51713/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

LUXINDRA INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 50.776.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social en date du 30 janvier 1998, à 16.00 heures
Décisions*

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Marc Muller de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1998.
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Madame Laurence Mathieu, employée privée, demeurant à F-57100 Thionville, 21, rue Jemmapes, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h30.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51714/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

LUXINDRA INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 50.776.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social en date du 17 mars 1998, à 16.00 heures
Décisions*

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et les rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clôturant au 31 décembre 1995, 31 décembre 1996 et 31 décembre 1997.

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant les 31 décembre 1995, 31 décembre 1996 et 31 décembre 1997.

L'exercice 1995 clôture avec une perte de LUF 1.903.341,-.

L'exercice 1996 clôture avec une perte de LUF 1.086.482,-.

L'exercice 1997 clôture avec un bénéfice de LUF 14.883.828,-.

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

Pour l'exercice 1995	report à nouveau de	LUF	1.903.341,-
Pour l'exercice 1996	report à nouveau de	LUF	1.086.482,-
Pour l'exercice 1997	affectation à la réserve légale de	LUF	744.191,-
	report à nouveau de	LUF	14.139.637,-

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et aux commissaires aux comptes successifs de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1997.

Pour extrait conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 19, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51715/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

LYCENE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.722.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 31 mars 1998

- La démission de Monsieur Bob Faber de son mandat d'Administrateur est acceptée;
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, L-Differdange, est nommé en tant que nouvel administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Extrait certifié sincère et conforme
LYCENE HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51717/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

MANILUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxemburg, 23, avenue Monterey.

H. R. Luxemburg B 14.097.

Auszug aus der Beschlussfassung der Verwaltungsratssitzung vom 5. August 1998

Der Gesellschaft ist nach
23, avenue Monterey, L-2086 Luxemburg
verlegt.

Für gleichlautende Abschrift
MANILUX S.A.

Unterschrift Unterschrift
Verwaltungsratsmitglied Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 2, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51720/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

MAP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.

R. C. Luxembourg B 53.329.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Signature
L'administrateur-délégué

(51722/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

M.B.S. MANUFACTURING BUILDING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-Steinsel, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 41.278.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue au siège
en date du 30 avril 1998 à 15.30 heures
Elections statutaires*

Conformément aux statuts, l'assemblée générale ordinaire a nommé administrateurs de la société pour un nouveau terme de six ans, leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004;

- Monsieur Philippe Massard, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Paul Sunnen, administrateur, demeurant à Moutfort
- Monsieur Pierre Bellion, administrateur, demeurant à Reisdorf
- Monsieur Eduard Dockendorf, administrateur, demeurant à Esch-sur-Alzette
- Madame Annette Mergen, administrateur, demeurant à Oberfeulen

Est réélue commissaire aux comptes pour un nouveau terme de six ans, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire en l'an 2004;

S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Steinsel, le 30 avril 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Administrateur

Enregistré à Diekirch, le 2 juillet 1998, vol. 261, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(51721/561/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

M.B.S. MANUFACTURING BUILDING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-Steinsel, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 41.278.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège
en date du 10 juin 1998 à 14.30 heures*

Unique point de l'ordre du jour:

Nomination de deux gérants techniques avec pouvoir de signature

L'assemblée générale extraordinaire a nommé gérants techniques de la société, les Sieurs Pierres Bellion, demeurant à Reisdorf, et Eduard Dockendorf, demeurant à Esch-sur-Alzette. Tous les deux peuvent engager la société par leur seule signature.

Steinsel, le 10 juin 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Administrateur-délégué

Enregistré à Diekirch, le 2 juillet 1998, vol. 261, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(51723/561/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

METALFAR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 46.390.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 23, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant
Signature

(51724/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

METALFAR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 46.390.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 23, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant
Signature

(51725/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

MISSOG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.011.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 août 1998

* La société FINIM LIMITED, Jersey, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Bob Faber, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

* Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
MISSOG S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 2, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51726/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

MSG (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 59, rue de Holzem.
R. C. Luxembourg B 57.167.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1998, vol. 514, fol. 99, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

Pour réquisition
R. Hayo

(51727/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

MULTIFONDS INVEST ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 46.546.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue au siège social le 31 décembre 1997
Troisième résolution

La COMPAGNIE DE REVISION, Luxembourg, est réélue en tant que Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période statutaire d'un an, soit jusqu'à l'assemblée Générale Statutaire de 1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
MULTIFONDS INVEST ADVISORY
COMPANY S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 25, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51728/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

NADINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

Extrait du contrat d'achat et de vente de parts sociales daté du 13 novembre 1998

Entre la société

MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 10, rue Antoine Jans;

et la société

SURIEL FINANCIAL CONSULTING, ayant son siège social à 503, North Sierra Drive, Beverly Hills, California, U.S.A.

La société MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A. cède et vend à SURIEL FINANCIAL CONSULTING qui accepte et acquiert 1.000 parts représentant le capital social entier de la société NADINE, S.à r.l. selon les conditions de paiement et autres stipulées dans le contrat.

Pour extrait sincère et conforme
MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 22, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51731/003/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

MURANIA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 34.265.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 10 novembre 1998

Conformément aux exigences de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide malgré la perte de plus de la moitié du capital social de continuer l'activité de la société.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(51729/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

MUSIC UNLIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Fennange.
R. C. Luxembourg B 43.273.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 1998, vol. 311, fol. 40, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1998.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(51730/612/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

NOVELLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 45.987.

Le siège de la société NOVELLO S.A. (R.C. Luxembourg B 45.987) est dénoncé avec effet au 30 novembre 1998.

Les administrateurs et le commissaire aux comptes ont démissionné de leur fonction respective en date du 30 novembre 1998.

Pour publication conforme

Pour réquisition

J.-P. Higuët

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 19, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51734/751/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

NOVELLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 45.987.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social en date du 17 juillet 1998, à 15.00 heures
Décisions*

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Marc Muller de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1998.
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Madame Laurence Mathieu, employée privée, demeurant à F-57100 Thionville, 21, rue Jemmapes, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51735/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

OTTI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 67.112.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 novembre 1998 qu'il y a lieu de corriger une erreur contenue dans l'acte de constitution en inscrivant Monsieur Claudio Lugli, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à 41100 Modena 154 Via Ganaceto, comme représentant fiscal en Italie et mandataire pour remplir les obligations légales en relation avec l'acte de constitution de la société OTTI S.A. en Italie au lieu de Carlo Lugli.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

Pour réquisition
OTTI S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51736/771/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

PATPHARM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.037.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
PATPHARM HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 2, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51738/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

PATRIMOINE INVEST ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 43.210.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue au siège social le 31 décembre 1997

Troisième résolution

La Compagnie de Révision, Luxembourg, est réélue en tant que Commissaire aux Comptes pour une période statutaire d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PATRIMOINE INVEST ADVISORY
COMPANY S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 25, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51739/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

PRAGMA CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8325 Capellen, 1A, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 58.958.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 25, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour la Société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile
Experts comptables et fiscaux
Réviseurs d'Entreprises
Signature

(51749/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

PEINTURES ET DECORS MARIOTTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3563 Dudelange, 44, rue Marcel Schmit.
R. C. Luxembourg B 54.756.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 décembre 1998.

Signatures.

(51740/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

PEREIRA & PINTO FRUITS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kayl.
R. C. Luxembourg B 38.768.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 1998, vol. 311, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1998.

Signatures.

(51743/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

PLASTEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 55.364.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 12, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(51746/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

PLUS TRUCK RENTAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 64-66, avenue Victor Hugo.

Resolution of the Managing Director

The undersigned, being the Managing Director of PLUS TRUCK RENTAL S.A., a Company organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established in Luxembourg, hereinafter referred to as the «Company», does hereby consent to the adoption of the following resolution:

Resolved, to accept the change of address of the registered office of the Company to 64-66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg as of August 13th, 1998.

Signed as of this 13th day of August 1998.

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT
(LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1998, vol. 512, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51747/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

PRATULO A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.037.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRATULO A.G., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 55.037, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 420 du 28 août 1996.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Norbert Theisen, ingénieur, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Freddy Bracke, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocations publiés comme suit:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,
numéro 756 du 19 octobre 1998
numéro 806 du 4 novembre 1998

- au Luxemburger Wort
du 19 octobre 1998

du 4 novembre 1998

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cinquante (50) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente Assemblée.

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire ayant eu le même ordre du jour avait été convoquée pour le 29 septembre 1998 et que les conditions de quorum pour voter les points de l'ordre du jour n'étaient pas atteintes.

La présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer suivant son ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

La société TYFON, société anonyme, ayant son siège social à Londres, Wardourstreet 180.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Theisen, N. Weyrich, F. Bracke, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1998, vol. 112S, fol. 49, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998.

F. Baden.

(51750/200/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

RAPID-PRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 11-13, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 10.735.

Il résulte d'un acte de cessions de parts et d'Assemblée Générale Extraordinaire de la société à responsabilité limitée RAPID-PRESS, avec siège social à L-8069 Bertrange, 11-13, rue de l'Industrie, reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 27 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998, vol. 112S, fol. 81, case 1, société constituée suivant acte sous seing privé, le 5 février 1973, enregistré à Luxembourg, le 8 février 1973, vol. 259, fol. 29, case 8, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 55 du 30 mars 1973, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises,

que les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Suite à diverses cessions de parts, les associés ont décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de sept cent mille francs (LUF 700.000,-), représenté par soixante-dix (70) parts sociales de dix mille francs (LUF 10.000,-) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

a) Monsieur Paul Bissener, imprimeur, demeurant à Buschdorf, 29, an Urbecht, neuf parts sociales	9
b) La société en commandite par actions de droit belge ARDENNES BUSINESS CORPORATE, avec siège social à B-4030 Liège (Grivegnée), 47, boulevard de Froidmont, (R. C. Liège numéro 181.157), quarante-deux parts sociales	42
c) Monsieur Benoît Willems, employé, demeurant à B-4970 Stavelot, 4B, Lodomez, trois parts sociales	3
d) Monsieur Alain Chauveheid, administrateur de sociétés, demeurant à B-4970 Stavelot, 1, Rivage, seize parts sociales	16
Total: soixante-dix parts sociales	70

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

Deuxième résolution

Les associés ont décidé de transférer le siège social de Luxembourg à Bertrange et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 5. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.»

Troisième résolution

La nouvelle adresse du siège social est fixée à L-8069 Bertrange, 11-13, rue de l'Industrie.»

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 décembre 1998.

T. Metzler.

(51766/222/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

RAPID-PRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 11-13, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 10.735.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 décembre 1998.

Signature.

(51767/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

ROSAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 64.618.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 14 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

ROSAFIN S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 2, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51771/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

SKYLAND I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 64-66, avenue Victor Hugo.

Suit la traduction de la réunion du Conseil d'Administration de SKYLAND I S.A.

Les soussignés, étant tous les Administrateurs de SKYLAND I S.A., une Société organisée et existant sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, établie au Luxembourg, consentent à l'adoption de la résolution suivante:

d'accepter le changement de l'adresse du siège social de la société à partir du 13 août 1998. Le nouveau siège social sera établi à 64-66, avenue Victor Hugo, 3ème étage, L-1750 Luxembourg.

Signé le 13 août 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1998, vol. 512, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51782/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

SKYLAND II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 64-66, avenue Victor Hugo.

Suit la traduction de la réunion du Conseil d'Administration de SKYLAND II S.A.

Les soussignés, étant tous les Administrateurs de SKYLAND II S.A., une Société organisée et existant sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, établie au Luxembourg, consentent à l'adoption de la résolution suivante:

d'accepter le changement de l'adresse du siège social de la société à partir du 13 août 1998. Le nouveau siège social sera établi à 64-66, avenue Victor Hugo, 3ème étage, L-1750 Luxembourg.

Signé le 13 août 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1998, vol. 512, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51783/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

SKYLAND III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 64-66, avenue Victor Hugo.

Suit la traduction de la réunion du Conseil d'Administration de SKYLAND III S.A.

Les soussignés, étant tous les Administrateurs de SKYLAND III S.A., une Société organisée et existant sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, établie au Luxembourg, consentent à l'adoption de la résolution suivante:

d'accepter le changement de l'adresse du siège social de la société à partir du 13 août 1998. Le nouveau siège social sera établi à 64-66, avenue Victor Hugo, 3ème étage, L-1750 Luxembourg.

Signé le 13 août 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1998, vol. 512, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51784/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

SKYLAND IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 64-66, avenue Victor Hugo.

Suit la traduction de la réunion du Conseil d'Administration de SKYLAND IV S.A.

Les soussignés, étant tous les Administrateurs de SKYLAND IV S.A., une Société organisée et existant sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, établie au Luxembourg, consentent à l'adoption de la résolution suivante:

d'accepter le changement de l'adresse du siège social de la société à partir du 13 août 1998. Le nouveau siège social sera établi à 64-66, avenue Victor Hugo, 3ème étage, L-1750 Luxembourg.

Signé le 13 août 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1998, vol. 512, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51785/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

PORTOFINO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 50.133.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de PORTOFINO PROPERTIES S.A., qui a été tenue à Luxembourg en date du 30 novembre 1998 que:

1) Monsieur Miguel Munoz, demeurant à L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du prince Henri et GALLIPOLI INTERNATIONAL LIMITED, établie et ayant son siège social à Dublin 2 (Irlande), 19 Ely Place, sont nommés administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2003 en remplacement de Maître Guy Ludovissy, démissionnaire avec effet au 30 novembre 1998.

2) Maître Guy Ludovissy, avocat-avoué, demeurant à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, est nommé conseil juridique de PORTOFINO PROPERTIES S.A.

3) GALLIPOLI LIMITED, établie et ayant son siège social à Dublin 2 (Irlande), 19 Ely Place, est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de Maître Karin Weirich.

Le mandat de GALLIPOLI LIMITED expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2003.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour extrait conforme
G. Ludovissy

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 18, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51748/758/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

PROMOVILLAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Sandweiler.
R. C. Luxembourg B 48.964.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 1998, vol. 311, fol. 39, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1998.

Signatures.

(51761/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

PSM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.307.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 12, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(51762/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

QUEENSLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.364.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(51763/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

REGAVO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 11.004.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 514, fol. 97, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

Signature.

(51768/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

R'NR DISTRIBUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Fennange.
R. C. Luxembourg B 61.508.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 1998, vol. 311, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1998.

Signatures.

(51769/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

SCHAEFER VIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Sanem.
R. C. Luxembourg B 29.590.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 1998, vol. 311, fol. 39, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1998.

Signatures.

(51777/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

RUMCO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 64-66, avenue Victor Hugo.

Meeting of the Board of Directors

The undersigned, being all the Directors of RUMCO FINANCE S.A., a Company organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established in Luxembourg, hereinafter referred to as the «Company», do hereby consent to the adoption of the following resolution:

Resolved, to accept the change of address of the registered office of the Company to 64-66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg as of October 1st, 1998.

Signed as of this 1st day of October 1998.

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT
(LUXEMBOURG) S.A.

Signature

BLASCHETTE NOMINEES Ltd.
Signature

MARDASSON NOMINEES Ltd
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1998, vol. 513, fol. 91, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51772/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

SAVOIE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 29.223.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 12, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(51773/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

SECURITIES AND ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 43.609.

Suite à l'assemblée générale des actionnaires et à la réunion du Conseil d'Administration de la société anonyme SECURITIES AND ASSETS S.A. tenues en date du 3 novembre 1998, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Cecilia Danieli, directeur de sociétés, demeurant à Buttrio (I), administrateur-délégué;
- Monsieur Gianpietro Benedetti, directeur de sociétés, demeurant à Campoformido (I), administrateur-délégué;
- Madame Juliette Lorang, fondé de pouvoir principal, demeurant à Neihaischen, administrateur.

Le mandat des membres du Conseil d'Administration viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires de l'année 2004.

Pour le Conseil d'Administration

L. Lorang

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 22, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51778/003/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

SLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 17.959.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
SLS S.A.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 2, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51786/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

SCAN INTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.292.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Signature
Un mandataire

(51774/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

SCAN INTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.292.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Signature
Un mandataire

(51775/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

SCAN INTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.292.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 27 mars 1998, à 11.00 heures

Décisions:

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clôturant au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1996;

- d'approuver les comptes annuels pour lesdits exercices.

L'exercice 1995 clôture avec un bénéfice de LUF 1.185.607,-.

L'exercice 1995 clôture avec un bénéfice de LUF 741.859,-.

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

Pour l'exercice 1995: affectation à la réserve légale de LUF 59.280,-,
report à nouveau de LUF 1.126.327,-.

Pour l'exercice 1996: affectation à la réserve légale de LUF 37.093,-,
report à nouveau de LUF 704.766,-.

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour extrait conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 19, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51776/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

SOFIND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 55.459.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 1998

Le siège social de la société est transféré au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
SOFIND S.A.
G. Fontana
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 2, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51790/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

SHOPPING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 34-36, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 26.208.

Le bilan au 31 juillet 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 1998, vol. 311, fol. 69, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour *SHOPPING, S.à r.l.*
Signature

(51781/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 26.179.

RECTIFICATIF

(Cet extrait annule et remplace celui du 3 août 1998)

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil des Gérants du 27 août 1998

Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET
DE FINANCEMENT
Signature Signature
Gérant Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 2, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51787/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.865.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 93, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE
Signature

(51788/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

SPACE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 50.376.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 19, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Signature
Un mandataire

(51792/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

SPACE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 50.376.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 19, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Signature
Un mandataire

(51793/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

SPACE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 50.376.

Rapport de gestion des gérants aux associés sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997
Messieurs les associés,
Nous avons l'honneur de vous présenter les comptes de la société SPACE LUXEMBOURG, S.à r.l. aux 31 décembre 1996 et 31 décembre 1997.

Pour l'exercice 1996, le total bilantaire s'élève à LUF 8.215.422,-.

Il s'est dégagé au 31 décembre 1996 un résultat consistant en une perte de LUF 288.402,-.

Nous vous proposons d'affecter les résultats de la manière suivante:

- report à nouveau de LUF 288.402,-.

Pour l'exercice 1997, le total bilantaire s'élève à LUF 9.479.355,-.

Il s'est dégagé au 31 décembre 1997 un résultat consistant en un bénéfice de LUF 235.264,-.

Nous vous proposons d'affecter les résultats de la manière suivante:

- affectation à la réserve légale de LUF 11.763,-;

- report à nouveau de LUF 223.501,-.

Les gérants ont perçu les rémunérations suivantes au cours des exercices écoulés, pour l'exécution de leur mandat, respectif:

Monsieur F. Hanse: LUF 600.000,- pour l'exercice 1996
LUF 600.000,- pour l'exercice 1997

Monsieur B. Jacques de Dixmude: LUF 600.000,- pour l'exercice 1996
LUF 600.000,- pour l'exercice 1997

Nous vous proposons d'approuver les comptes tels qu'ils vous ont été présentés et d'accorder votre quitus aux gérants pour l'exécution de leur mandat durant les exercices clôturant au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997.
Luxembourg, le 6 octobre 1998.

B.J. De Dixmude F. Hanse
Gérant Gérant

pour approbation des comptes annuels et quitus aux gérants pour l'exercice de leur mandat

B.J. De Dixmude F. Hanse
Associé Associé

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 19, case 9. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51794/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

SOCIETE INTERNATIONALE DE SUPERVISION FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 30.683.

Le bilan au 31 décembre 1997 tel qu'approuvé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 88, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 3 novembre 1998

L'assemblée générale a, à l'unanimité, résolu de réélire en tant qu'administrateurs Messrs Mikael Holmberg, William Mustard et Marc Beuls et d'élire en tant que commissaire Arthur Andersen. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire à tenir en 1999.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(51789/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

SOPRILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 4.440.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(51791/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

THEBANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place de Clairefontaine.
R. C. Luxembourg B 37.402.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 514, fol. 97, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 1998

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 1999:

- Monsieur Olivier de Jamblinne de Meux, employé privé, demeurant à Kehlen, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Ghislain Thieren, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Philippe Armand, employé privé, demeurant à Rollingen (Mersch).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 1999:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

Signature.

(51797/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

THEBANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place de Clairefontaine.
R. C. Luxembourg B 37.402.

Monsieur le Préposé du registre de commerce près le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg est requis de procéder à l'inscription de la modification suivante concernant la société anonyme THEBANI S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite section B n° 37.402:

Conseil d'Administration:

à biffer: Monsieur Amaury De Laet Derache.

à inscrire: Monsieur Ghislain Thieren, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

à biffer: inscription existante.

à inscrire: AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 514, fol. 97, case 5. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51798/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

SPOLETIUM DEVELOPPEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 64.966.

Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 10 septembre 1998

Les associés:

1. Monsieur Emmanuel Muller, demeurant à F-57700 Hayange, 14, rue Victor Hugo
2. Monsieur David Muller, demeurant à F-57700 Hayange, 14, rue Victor Hugo
3. Monsieur Patrick Muller, demeurant à F-57700 Hayange, 14, rue Victor Hugo
4. Monsieur Paul Favara, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 5, Impasse des Ecoles
5. La société à responsabilité limitée de droit français AGRIGENTE INVESTISSEMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à F-57700 Hayange, Espace FOCH, représentée par son gérant actuellement en fonctions Monsieur Paul Favara.

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris la décision suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer avec effet immédiat le siège social et administratif de la société de L-1219 Luxembourg, 12, rue Beaumont à L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

Les associés.

Signé: E. Muller, D. Muller, P. Muller, P. Favara.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

AGRIGENTE INVESTISSEMENTS, S.à r.l.

P. Favara

(51795/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

STABILO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.259.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 5 août 1998

* La société FINIM LIMITED, Jersey, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

* Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
STABILO HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 515, fol. 2, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51796/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

THEISEN S.A. LUXEMBOURG.

Siège social: L-1632 Luxembourg, 17, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 37.785.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 514, fol. 93, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(51799/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

IPG MANAGEMENT LIMITED, Société Civile à responsabilité limitée par actions.

Registered office: Londres EC1V 1JB, Aspect House, 135-137.
Succursale: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the seventeenth of November.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Herbert Oelke, businessman, residing in Luxembourg, acting pursuant to the powers given to him by a resolution passed by the directors of the company IPG MANAGEMENT LIMITED, with registered office in London, on July 1st, 1998, a certified copy of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Who declared and required the notary to act that:

I.

The company IPG MANAGEMENT LIMITED, a private company limited by shares organized under the English Law, registered with the Registrar of Companies for England and Wales, has been incorporated pursuant to a deed under private seal dated April 3, 1998.

II.

The following are directors of the Company:

- Mr Andrew McGivern, consultant, residing in Monaco,
- Mr Herbert Oelke, businessman, residing in Luxembourg.

Their mandates are for an indefinite period.

A certificate from the Registrar of Companies as well as the Articles of Incorporation of the company IPG MANAGEMENT LIMITED, shall, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.

Pursuant to the above-mentioned resolution passed by the directors of July 1st, 1998, and in conformity with Articles 160 and following of the law of 10th August 1915 on commercial companies, a branch of the company IPG MANAGEMENT LIMITED is as of now established in the Grand-Duchy of Luxembourg, with the following characteristics:

- the duration of such branch is unlimited;
- its address is fixed at L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt;
- the branch shall offer the following services:

«project research, management, consultancy and advice in relation to real estate development, construction and renting of buildings and to provide a base from which the Company can arrange visits to and from clients and potential clients throughout the European Union and to carry out all financial and commercial activity in pursuit of the above purposes».

- the denomination of the branch shall be IPG MANAGEMENT LIMITED;
- the branch shall be validly bound by the sole signature of its manager.
- Mr Herbert Oelke, businessman, residing in Luxembourg is appointed manager of the branch. His mandate is unlimited in time.

The largest powers are conferred to him in order to represent the company IPG MANAGEMENT LIMITED for all matters concerning the Luxembourg branch only.

- The portion of the share capital attributed to the branch is fixed at ten thousand (10,000.-) GBP.

The branch establishment shall carry on independant activities while remaining however within the frame of its object. It shall hold special and distinct accounts besides those of the registered (head) office and shall, for current affairs (day to day activities), be independant from the registered (head) office.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Herbert Oelke, homme d'affaires, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par une résolution des administrateurs de la société IPG MANAGEMENT LIMITED, ayant son siège social à Londres, en date du 1^{er} juillet 1998, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I.

La société IPG MANAGEMENT LIMITED, une société civile à responsabilité limitée par actions suivant la loi anglaise, inscrite au «Registrar of Companies for England and Wales», a été constituée par acte sous seing privé en date du 3 avril 1998.

II.

Les personnes suivantes sont administrateurs de la société:

- Monsieur Andrew McGivern, consultant, demeurant à Monaco,
- Monsieur Herbert Oelke, homme d'affaires, demeurant à Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée.

Un certificat du Registre de Commerce ainsi que les statuts de la société IPG MANAGEMENT LIMITED, resteront, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

III.

Suivant la résolution des administrateurs précitée prise en date du 1^{er} juillet 1998, et conformément aux articles 160 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, une succursale de la société IPG MANAGEMENT LIMITED est dès à présent établie au Grand-Duché de Luxembourg dont les caractéristiques sont les suivantes:

- la durée de la succursale est illimitée;
- l'adresse de la succursale est fixée à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt;
- les activités envisagées de cette succursale seront les suivantes: «la recherche, la gestion, l'expertise et les conseils sur des projets de développement immobilier, de construction et de location d'immeubles. L'établissement de la succursale permet également la mise à disposition d'un bureau où la société pourra accueillir ses clients et ses clients potentiels de l'Union Européenne. La succursale pourra exercer toute activité financière et commerciale de nature à promouvoir et faciliter la réalisation de l'objet de la succursale».
- sa dénomination sera IPG MANAGEMENT LIMITED;
- la succursale sera valablement engagée par la signature individuelle de son gérant.
- Monsieur Herbert Oelke, homme d'affaires, demeurant à Luxembourg est nommé gérant de la succursale. La durée de son mandat est illimitée.

Tous les pouvoirs au sens le plus large lui sont conférés pour représenter la société IPG MANAGEMENT LIMITED dans toutes affaires qui concernent la succursale de Luxembourg uniquement.

- la part du capital social affecté à la succursale est de dix mille (10.000.-) GBP.

La succursale exécutera des affaires indépendantes mais qui rentrent dans le cadre de son objet. Elle tiendra une comptabilité spéciale et distincte de celle du siège principal et sera, dans le cadre des affaires ordinaires, indépendante du siège principal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Oelke, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 112S, fol. 57, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(51831/230/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

IPG MANAGEMENT LIMITED, Société Civile à responsabilité limitée par actions.

Siège social: Londres EC1V 1JB, Aspect House, 135-137.

Succursale: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

EXTRAIT

Inscrite au «Registrar of Companies for England and Wales» No 3540876, la société civile à responsabilité limitée par actions de droit anglais IPG MANAGEMENT LIMITED a été constituée par acte sous seing privé en date du 3 avril 1998.

La succursale dénommée églement IPG MANAGEMENT LIMITED à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt a été créée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 1998.

Objet social

L'objet social consiste dans la recherche, la gestion, l'expertise et les conseils sur des projets de développement immobilier, de construction et de location d'immeubles. L'établissement de la succursale permet également la mise à disposition d'un bureau où la société pourra accueillir ses clients et ses clients potentiels de l'Union Européenne. La succursale pourra exercer toute activité financière et commerciale de nature à promouvoir et faciliter la réalisation de l'objet de la succursale.

Capital

Le capital social est de £ 100.000,- représenté par 100.000 actions d'une valeur de £ 1,- chacune.

La part du capital social affecté à la succursale est de dix mille (10.000,-) GBP.

Administrateurs

Monsieur Andrew McGivern, consultant, demeurant à Hersilia, 33, rue du Portier, MC-98000 Monaco.

Monsieur Herbert Oelke, homme d'affaires, demeurant à 5, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée.

Chaque administrateur a le pouvoir d'engager individuellement la société.

Gérant de la succursale

Monsieur Herbert Oelke, homme d'affaires, demeurant à 5, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Pouvoirs de gestion et de représentation

La succursale est gérée par un gérant dont, la durée du mandat est illimitée.

Tous les pouvoirs au sens le plus large sont conférés au gérant pour représenter la société IPG MANAGEMENT LIMITED dans toutes affaires qui concernent la succursale de Luxembourg uniquement. La succursale sera valablement engagée par la signature individuelle de son gérant.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 112S, fol. 57, case 12.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(51832/230/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

TRANSAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 21.505.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 12, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 11 juin 1997

Conformément aux exigences de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide malgré la perte de plus de la moitié du capital social de continuer l'activité de la société.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(51806/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

COMPAGNIE ALL'IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme TOWN PROPERTIES S.A. avec siège à Pétange, ici représentée par Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à Pétange.

2) La société anonyme ALL'IMMO avec siège à Pétange, ici représentée par Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à Pétange.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COMPAGNIE ALL'IMMO S.A.

Cette société aura son siège à Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, et notamment agir comme agence d'affaires sur base de commission.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante (1.250.000,-) francs, divisé en mille actions de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) TOWN PROPERTIES S.A.	650 actions
2) ALL'IMMO S.A.	350 actions
Total : mille actions	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 1999.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante quinze mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. - le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. - sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Jean-Claude Alaux, gérant de société demeurant à F-75015 Paris, 101, boulevard de Montparnasse
 - b) Monsieur Jean Colombani, administrateur de société demeurant à F-78000 Versailles, 18, avenue de Paris
 - c) Monsieur Pascal Wagner, comptable demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe.
3. - est appelé aux fonctions de commissaire: INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.
4. - est nommé administrateur-délégué, Monsieur Pascal Wagner, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.
5. - le siège social de la société est fixé à L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Wagner, D'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 1998, vol. 846, fol. 12, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

Pétange, le 8 décembre 1998.

(51826/207/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

JBCOM INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société de droit des Iles des Seychelles SPACKSE CORPORATION, avec siège social à 1 Floor Allied Building, Victoria Mahe (Seychelles),
ici représentée par Monsieur Marcel Guyomarch, administrateur de sociétés, demeurant à CH-4001 Bale, Freistrasse 44,

en vertu d'une procuration faite et donnée à Victoria le 12 novembre 1998,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante représentée comme il est dit ci-avant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de JBCOM INTERNATIONAL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bereldange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet le conseil et les prestations de services dans le domaine de la communication.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société. Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 1998.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement vingt-cinq mille francs (25.000,- LUF).

Assemblée générale

Et ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Madame Shirley Bouchereau, secrétaire, demeurant à Mare Anglaise, Beauvallon Mahe (Seychelles).

La gérante aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Guyomarch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1998, vol. 112S, fol. 67, case 8. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 décembre 1998.

P. Decker.

(51833/206/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

E.C.I.L. BUREAUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2270 Luxembourg, 1, rue d'Orval.

— STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1. - Monsieur Alain Louis Lang, commerçant, demeurant à F-57490 L'Hôpital, 30, rue des Jardins;
2. - Madame Martine Lichnerowicz, sans état, épouse de Monsieur Alain Louis Lang, demeurant à F-57490 L'Hôpital, 30, rue des Jardins.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils constituent entre eux:

Titre 1^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de E.C.I.L. BUREAUTIQUE, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet:

- Toutes prestations de services concernant la réalisation de documents en reprographie en noir et blanc ainsi qu'en couleur, tirages de plans;

- Import et export d'équipements neufs et d'occasion de bureautique, informatique, mobilier, photocopieurs, télécopieurs et téléphonique;
- Location, négoce et courtage, maintenance et réparation de matériel de bureautique, informatique et de communication.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. - Monsieur Alain Louis Lang, commerçant, demeurant à F-57490 L'Hôpital, 30, rue des Jardins,	
deux cent cinquante et une parts sociales	251
2. - Madame Martine Lichnerowicz, sans état, épouse de Monsieur Alain Louis Lang,	
demeurant à F-57490 L'Hôpital, 30, rue des Jardins	249
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1999.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2270 Luxembourg, 1, rue d'Orval.
 - 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société: Monsieur Alain Louis Lang, préqualifié.
- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Les comparants à savoir les époux Alain Louis Lang-Lichnerowicz déclarent que la présente société est à considérer comme société familiale.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Lang-Lichnerowicz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 1998, vol. 504, fol. 80, case 5. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 décembre 1998.

J. Seckler.

(51827/231/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

TOUT LOCATION S.A. (anc. GENERAL HYDRAULICS S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-7554 Mersch, 20, rue de Pettingen.

R. C. Luxembourg B 16.724.

—

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la S.A. TOUT LOCATION S.A.
(anc. GENERAL HYDRAULICS S.A.) tenue au siège de la société en date du 15 mai 1998 à 10.00 heures*

1) Nomination d'un nouveau Conseil d'Administration

Suite à la démission de Madame Josiane Ries-Schmitz et à la révocation de Monsieur François Dostert de leur mandat d'administrateur, sont nommés administrateurs de la société en remplacement des deux administrateurs sortant:

- a) Monsieur Frank Engel, licencié en droit, demeurant à Diekirch, rue J. Theis;
- b) Monsieur Tom Engel, étudiant, demeurant à Diekirch, rue J. Theis.

L'assemblée confirme le mandat d'administrateur de Monsieur Albert Engel demeurant à Diekirch et lui confie le mandat d'administrateur-délégué et lui donne plein pouvoir pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature, aussi bien pour les affaires commerciales, que pour toutes actions judiciaires.

2) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

Suite à la démission de Monsieur Charles Ensich du mandat de commissaire aux comptes, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société pour une durée de 6 ans:

- S.R.E. REVISION, Société de Révision Charles Ensich, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

Tout ces mandats ont une durée de six ans et se terminent lors de l'assemblée générale en l'an 2004.

Mersch, le 15 mai 1998.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Diekirch, le 9 juin 1998, vol. 261, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(51803/561/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

LEFINALC S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.

—

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the second of December.

Before us Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

1) BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 69, route d'Esch,

here represented by Mr Christoph Kossmann, Attaché de direction, residing in Remich and Mr Guy BAUMANN, Attaché de direction, residing in Belvaux.

2) LIREPA S.A., société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 69, route d'Esch,

here represented by Mrs Vanessa Stoz, employee, residing in Messancy (B), on behalf of a proxy given at the 2nd of December, 1998.

The prenamed proxy, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a holding company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (*société anonyme*) under the name of LEFINALC S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for a period undetermined.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest. The corporation may issue bonds.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies and by article 209 of the amended companies act.

Art. 3. The corporate capital is fixed at one milliard and eight hundred million Italian Lira (1,800,000,000.- ITL) divided into eighteen thousand (18.000) shares of one hundred thousand Italian Lira (100,000.- ITL) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to five milliards Italian Lira (5,000,000,000.- ITL) by the creation and issue of additional shares of a par value of one hundred thousand Italian Lira (100,000.- ITL) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the subscription price, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash. Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any three directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the 1st of January and shall end on the 31st of December of each year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday in March at 2.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. It shall determine the appropriation and distribution of net profits. The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies and the Law of July 31st, 1929, on Holding Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1) The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on the 31st of December 1998.

2) The first annual general meeting shall be held in 1999.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., prenamed,	
seventeen thousand nine hundred and ninety-nine shares	17,999
2) LIREPA S.A. prenamed, one share	1
Total: eighteen thousand shares	18,000

The party sub 1) is designated founder, the party sub 2) only intervenes as common subscriber.

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of one milliard and eight hundred million Italian Lira (ITL 1,800,000,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about four hundred seventy-two thousand Luxembourg francs (472,000.-).

For the purpose of registration, the share capital is evaluated at thirty-seven million five hundred six thousand and six hundred Luxembourg francs (37,506,600.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at four (4) and that of the auditors at one (1).

2) The following are appointed directors:

- a) Mr Jean Bodoni, commercial engineer, residing in Strassen,
- b) Mr Guy Baumann, employee, residing in Belvaux,
- c) Mr Albert Pennacchio, employee, residing in Mondercange,
- d) Mr Alcide Leali, residing in S. Felice del Benaco (I).

3) Has been appointed auditor:

Miss Isabelle Arend, employee, residing in Alzingen.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2004 (two thousand four).

5) The registered office will be fixed at 69, route d'Esch, Luxembourg.

The undersigned Notary who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch,

ici représentée par Messieurs Christophe Kossmann, Attaché de direction, demeurant à Remich et Guy Baumann, Attaché de direction, demeurant à Belvaux,

2. La société LIREPA S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 9.969,

ici représentée par Madame Vanessa Stoz, employée, demeurant à Messancy (B),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 02 décembre 1998,

laquelle procuration restera après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LEFINALC S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties. La société peut émettre des obligations.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à un milliard huit cent millions de liras italiennes (1.800.000.000,- ITL), divisé en dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq milliards de liras italiennes (5.000.000.000,- ITL) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de trois administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier lundi du mois de mars à quatorze heures (14.00) à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Luxembourg, prénommée,	
dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	17.999
2. LIREPA S.A. prénommée, une action	1
Total: dix-huit mille actions	18.000

Le comparant sub. 1) est désigné fondateur, le comparant sub. 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un milliard huit cent millions de liras italiennes (1.800.000.000,- ITL) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre cent soixante-douze mille francs luxembourgeois (472.000,-).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à trente-sept millions cinq cent six mille six cent francs luxembourgeois (37.506.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jean Bodoni, ingénieur commercial, demeurant à Strassen,

b) Monsieur Guy Baumann, employé, demeurant à Belvaux,

c) Monsieur Albert Pennacchio, employé, demeurant à Mondercange,

d) Monsieur Alcide Leali, demeurant à S. Felice del Benaco (I).

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Mademoiselle Isabelle Arend, employée de banque, demeurant à Alzingen.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004 (deux mille quatre).

5) Le siège social est fixé à Luxembourg, 69, route d'Esch, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: Ch. Kossmann, G. Baumann, V. Stoz, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 décembre 1998, vol. 504, fol. 84, case 2. — Reçu 375.066 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlinck.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 9 décembre 1998.

J. Gloden.

(51836/213/315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

GLOBAL COMMUNICATION NETWORK, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois LUFT S.A. établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 25.199,

ici représentée par Monsieur Bernard Zimmer, administrateur, demeurant à Leudelange, en vertu d'une procuration sous seing privé, faite et donnée à Luxembourg le 6 novembre 1998.

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois VERINVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 42.142,

ici représentée par Monsieur Bernard Zimmer, en vertu d'une procuration sous seing privé, faite et donnée à Luxembourg le 6 novembre 1998,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GLOBAL COMMUNICATION NETWORK.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés. La société est autorisée à créer des succursales, sièges administratifs, agences, ateliers et dépôts au Grand-Duché ou à l'étranger, suivant que son activité nécessitera ce développement.

Art. 3. La durée de la société est indéterminée.

La société ne pourra être dissoute que par décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité absolue des parts.

Art. 4. La société a pour objet le conseil dans le domaine de la communication, conception et réalisation de campagnes publicitaires, élaboration de stratégies médias, rédaction, traduction, impression et toutes prestations liées.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui à Luxembourg et dans tous autres pays, notamment toutes transactions, prestations de service et autres activités en matière économique, commerciale et financière; elle peut prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations qui sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme LUFT S.A., prénommée, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- La société anonyme VERINVEST S.A., prénommée, deux cent cinquante parts sociales	250
Total des parts: cinq cents	500

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Art. 6. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants pourront, sous leur responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoirs ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution du mandat.

Art. 11. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.

Art. 14. Les associés pourront apporter aux présents statuts telles modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la loi.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1999.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 30.000,- LUF.

Assemblée générale

Et ensuite les associées représentant l'intégralité du capital social, représentées comme dit ci-avant, se considérant tous comme valablement convoquées se sont réunies en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixé à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Bernard Houdremont, demeurant à B-1315 Incourt, 15, rue Fond du Village.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant-mandataire, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Zimmer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1998, vol. 112S, fol. 50, case 11. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 décembre 1998.

P. Decker.

(51829/206/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

HEART INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertneunundachtzig, den siebenundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, hier vertreten durch die zusammen Zeichnungsberechtigten:

- Herrn Christoph Kossmann, attaché de direction, wohnhaft in Remich;
- Herrn Eddy Dôme, attaché de direction, wohnhaft in Oetrange.

2.- Die Aktiengesellschaft LIREPA S.A., mit Sitz in L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, hier vertreten durch Herrn Guy Baumann, attaché de direction, wohnhaft in Beles, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht, vom Notar und den Komparenten ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer von Ihnen zu gründenden Holdinggesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung HEART INVEST S.A. wird hiermit eine Holdinggesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxembourg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft wird nicht gewerblich aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften abwickeln und von Art. 209 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzigtausend US dollar (50.000,- USD) und ist eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien von jeweils fünfzig US dollar (50,- USD).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Anstelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Stand auf einhunderttausend US dollar (100.000,- USD) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, deren Nennwert fünfzig US dollar (50,- USD) beträgt. Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;

- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen;
- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtsmassig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Art. 5 entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5.

Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Montag des Monats Mai um 15.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, daß die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividenden auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 1999.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2000 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., vorgezeichnet,	
neunhundertneunundneunzig Aktien	999
2.- LIREPA S.A., vorgezeichnet, eine Aktie	1
Total: eintausend Aktien	1.000

Der unter 1) aufgeführte Erschienene handelt als Gründer, wohingegen der unter 2) aufgeführte lediglich als einfacher Aktienzeichner handelt.

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von fünfzigtausend US dollar (50.000,- USD), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, daß die in Art. 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr fünfzigtausend Luxemburger Franken.

Zwecks Berechnung der Einregistrierungsgebühren wird das Gesellschaftskapital auf eine Million siebenhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf vier, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

- a) Herr Jean Bodoni, ingénieur commercial, wohnhaft zu Strassen;
- b) Herr Guy Baumann, attaché de direction, wohnhaft in Beles;
- c) Herr Guy Kettmann, Bankangestellter, wohnhaft in Howald;
- d) Herr Albert Pennacchio, Bankangestellter, wohnhaft in Monnerich.

3.- Zum Kommissar wird ernannt:

Fräulein Isabelle Arend, Bankangestellte, wohnhaft in Alzingen.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2004.

5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2953 Luxemburg, 69, route d'Esch.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Kossmann, Dôme, Baumann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 1998, vol. 504, fol. 81, case 1. – Reçu 17.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlinck.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 11. Dezember 1998.

J. Seckler.

(51830/231/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

T.T.I. TRIVEA TECHNOLOGIES INTERNATIONAL S.A. (anc. INTERNATIONAL PATENT & INVESTMENT HOLDING S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11a, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 25.546.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la S.A. TRIVEA TECHNOLOGIES INTERNATIONAL S.A. tenue au siège de la société en date du 26 octobre 1998 à 11.00 heures

1. Elections Statutaires

Sont réélus aux postes d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1998:

- Monsieur J. B. H. Vandenborre, demeurant à (B) Kasterlee,
- Madame B. M. V. Lenaerts, demeurant à (R.U.) Kent,
- Monsieur R. D. Champagne, demeurant à Verdun (Québec).

Est réélu au poste de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1998:

- S.R.E. REVISION SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 octobre 1998.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Diekirch, le 26 novembre 1998, vol. 262, fol. 30, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(51809/561/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1998.

LABIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ROSEVARA LIMITED, une société établie et ayant son siège social à 20 Clanwilliam Terrace, Dublin 2 (République d'Irlande),

ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark (Iles Anglo-Normandes), le 24 novembre 1998,

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social à 20 Clanwilliam Terrace, Dublin 2 (République d'Irlande),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, employé privé, demeurant à Mamer, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark (Iles Anglo-Normandes), le 24 novembre 1998.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LABIN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille (35.000,-) XEU, divisé en trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) XEU chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

L'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, de toutes propriétés immobilières, de tous titres et brevets de toute origine, de toute participation de la Société, de tous prêts, ne pourra être effectuée par le Conseil d'Administration qu'après avoir été soumise pour approbation aux actionnaires délibérant en Assemblée Générale.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le vingt-neuf du mois de mars à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1998.

2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 1999.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	3.499
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, une action	1
Total: trois mille cinq cents actions	3.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente-cinq mille (35.000,-) XEU est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à un million quatre cent dix-neuf mille deux cent cinquante (1.419.250,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée Constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Fernand Heim, chef-comptable, demeurant à Luxembourg,
 - b) Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich (Luxembourg) et
 - c) Maître Emilio Bianchi, avocat, demeurant à Lugano (Suisse).
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire: Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2004.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.
- 6) Conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à nommer parmi ses membres un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s), qui chacun, par sa seule signature, peut engager valablement la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, F. Stolz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 99, case 7. — Reçu 14.210 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

A. Schachtgen.

(51834/230/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

LABIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Résolution par écrit du Conseil d'Administration datée du 26 novembre 1998

Administrateurs

- M. Emilio Bianchi
- M. Gérard Muller
- M. Fernand Heim.

Suite à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 26 novembre 1998 et, conformément à l'Article 6 de statuts et à l'Article 60 de la loi du 10 août 1915, d'élire un administrateur-délégué qui par sa seule signature peut valablement engager la société pour tous les actes de gestion, le Conseil d'Administration décide de nommer à l'unanimité comme administrateur-délégué: M. Emilio Bianchi, avocat, demeurant à Lugano, Suisse.

E. Bianchi	G. Muller	F. Heim
Administrateur	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 99, case 7. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schachtgen.

(51835/230/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

AMBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 63.981.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMBRE S.A., avec siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 63.981.

La séance est ouverte à quinze heures trente,

sous la présidence de Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, demeurant à Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claire Adam, employée privée, demeurant à Arlon.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Marc Noël, employé privé, demeurant à Luxembourg, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Modification de l'année sociale qui commencera dorénavant le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre, l'exercice ayant commencé le 17 avril 1998 finira le 30 novembre 1998.
- Modification afférente de l'article 18 des statuts.
- Changement de la date de l'Assemblée Statutaire Annuelle qui se tiendra dorénavant le premier jeudi de février à onze heures.
- Modification afférente de l'article 15 des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale qui commencera dorénavant le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de l'année suivante, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article dix-huit des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier décembre et se terminera le trente novembre de l'année suivante.»

Elle décide que l'exercice social en cours ayant commencé le 17 avril 1998 sera clôturé anticipativement le 30 novembre 1998.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée statutaire annuelle qui se tiendra dorénavant le premier jeudi de février à 11.00 heures, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article quinze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale ordinaire se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de février à 11.00 heures.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures quarante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Sprimont, C. Adam, J.-M. Noël, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 112S, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

R. Neuman.

(51861/226/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

AMBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 63.981.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1998.

(51862/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1998.